

Jean-Pierre MICHAUT
Avocat au Barreau de Lille
6/8, Rue des Jardins
B.P. 122
59001 LILLE Cédex

06 MARS 2000

Extrait

API

Société Anonyme au capital de 5.000.000 de Francs

Siège social : 86 Rue du Bas – RADINGHEM EN WEPPE (59320)

RCS : LILLE B 477.181.010.

SIRET : 477.181.010.000.18.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 13 JANVIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf

Le treize janvier

A dix heures,

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE

DEPOT DU 06 MARS 2000

N° 1385

R.C.S. 477.181.010

R.C. 86 B 348

24674

Les membres du conseil d'administration de la société anonyme "API" au capital de 5.000.000 de Francs dont le siège social est à RADINGHEM EN WEPPE (59320), 86 Rue du Bas, se sont réunis 384 Rue du Général de Gaulle à MONS EN BAROEUL, sur la convocation faite par Monsieur le Président du conseil d'administration.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jean DEBOSQUE
- Madame Cécile DEBOSQUE
- La société « ETABLISSEMENTS DEBOSQUE » représentée par Madame Béatrice LEFEBVRE-DEBOSQUE
- Monsieur Damien DEBOSQUE

Seuls membres du conseil d'administration.

REPRESENTAIT LE COMITE D'ENTREPRISE

- Monsieur Paul CRESPEL

Le conseil d'administration ainsi réuni au complet peut valablement délibérer et prendre toutes décisions utiles.

La séance est présidée par Monsieur Damien DEBOSQUE, Président du conseil d'administration.

Monsieur le Président rappelle au conseil qu'il a été nommé président du conseil d'administration de la société par délibération du 31 DECEMBRE 1998 et que la fonction de Directeur Général n'a pas été remplacée.

Or, compte tenu du développement relativement important de la Société, il apparaît qu'il est difficile de se passer de la fonction de Directeur Général, c'est pourquoi, il propose au conseil de nommer à ce poste Madame Cécile DEBOSQUE-BOUILLET qui était précédemment président.

Enfin, Monsieur le Président invite le conseil d'administration à passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, a adopté les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Sur la proposition du président, le conseil d'administration nomme Madame Cécile DEBOSQUE en qualité de directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur de la société ; toutefois, en cas de cessation par Monsieur Damien DEBOSQUE de ses fonctions de président, elle ne conservera cette fonction que jusqu'à la nomination du nouveau président, sauf décision contraire du conseil d'administration.

Madame Cécile DEBOSQUE présente à la réunion déclare accepter ces fonctions et que rien ne s'y oppose.

Pouvoirs du Directeur Général

Madame Cécile DEBOSQUE disposera à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le président.

DEUXIEME RESOLUTION

Le conseil d'administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les administrateurs.

Extrait certifié conforme

